

EHPAD et services à domicile pour personnes âgées : Nous sommes déterminés à obtenir satisfaction !

1er février 2018



EHPAD et services à domicile pour personnes âgées :

Nous sommes déterminés à obtenir satisfaction !

Partout en France, des dizaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'EHPAD, de long séjour et de services à domicile (équipes de SSIAD, etc.) ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale et de l'AD-PA, soutenues par de nombreuses associations des familles, et de retraités.

Un consensus aussi large ne s'était jamais vu !

Le mouvement de grève a été très suivi parce que les salariés n'en peuvent plus : 31,8 % de personnels grévistes et assignés, selon les chiffres officiels de la DGCS. Tous les professionnels quelle que soit leur catégorie sont arrivés à un point de rupture.

Ils n'acceptent plus les conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile, qu'ils qualifient d'indignes.

Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2005 ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

Nous avons pris connaissance de déclarations de Madame Buzyn qui visent à individualiser, et à renvoyer chaque établissement ou service à domicile à une évaluation. Celle-ci existe déjà. Elle indique : "L'objectif est l'augmentation des postes pour tendre progressivement vers ce fameux ratio de un pour un, ... que nous ne pouvons atteindre aujourd'hui pour des raisons structurelles et budgétaires". C'est pourtant la revendication prioritaire de tous les agents des EHPAD et des services à domicile !

Après cette mobilisation exceptionnelle, une prise en compte politique et financière s'impose. Celle-ci implique l'ouverture de négociations sur la base des revendications portées par l'intersyndicale et les associations, avec, en préalable, l'abandon des dispositions de la réforme de la tarification baissant les dotations.

Il y a en France, 7 200 EHPAD et 10 000 services à domicile, qui assurent l'accueil et l'accompagnement de 1,4 million de personnes âgées. Ils emploient plus de 700 000 professionnels. L'application du ratio prévu par le plan solidarité grand âge de 2005 ainsi que l'augmentation du temps passé à domicile nécessite la création de 300 000 postes !



EHPAD et services à domicile pour personnes âgées :

Nous sommes déterminés à obtenir satisfaction !

Partout en France, des dizaines de milliers de salariés, d'agents des maisons de retraite, d'EHPAD, de long séjour et de services à domicile (équipes de SSIAD, etc.) ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale et de l'AD-PA, soutenues par de nombreuses associations des familles, et de retraités.

Un consensus aussi large ne s'était jamais vu !

Le mouvement de grève a été très suivi parce que les salariés n'en peuvent plus : 31,8 % de personnels grévistes et assignés, selon les chiffres officiels de la DGCS. Tous les professionnels quelle que soit leur catégorie sont arrivés à un point de rupture.

Ils n'acceptent plus les conditions de prise en charge et d'accompagnement des résidents et de nos aînés à domicile, qu'ils qualifient d'indignes.

Il est temps que le gouvernement entende les revendications. Elles sont claires :

- ✚ Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 ;
- ✚ Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;
- ✚ Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- ✚ Amélioration des rémunérations des personnels, des perspectives professionnelles et des carrières dans le cadre du statut et des Conventions Collectives Nationales.

Nous avons pris connaissance de déclarations de Madame Buzyn qui visent à individualiser, et à renvoyer chaque établissement ou service à domicile à une *évaluation*. Celle-ci existe déjà. Elle indique : *"L'objectif est l'augmentation des postes pour tendre progressivement vers ce fameux ratio de un pour un, ... que nous ne pouvons atteindre aujourd'hui pour des raisons structurelles et budgétaires"*. C'est pourtant la revendication prioritaire de tous les agents des EHPAD et des services à domicile !

Après cette mobilisation exceptionnelle, une prise en compte politique et financière s'impose. Celle-ci implique l'ouverture de négociations sur la base des revendications portées par l'intersyndicale et les associations, avec, en préalable, l'abandon des dispositions de la réforme de la tarification baissant les dotations.

Il y a en France, 7 200 EHPAD et 10 000 services à domicile, qui assurent l'accueil et l'accompagnement de 1,4 million de personnes âgées. Ils emploient plus de 700 000 professionnels. L'application du ratio prévu par le plan solidarité grand âge de 2006 ainsi que l'augmentation du temps passé à domicile nécessite la création de 300 000 postes !

L'enveloppe de 50 millions annoncée la semaine dernière, correspond à moins d'un tiers de poste par établissement et ne couvre pas la nécessaire augmentation du temps passé à domicile ! Le compte n'y est donc pas !

Nous nous tournons, une ultime fois vers le président de la République, pour qu'il réponde maintenant à nos revendications, afin que les suppressions de postes laissent place aux recrutements nécessaires afin d'améliorer des conditions de travail et de prise en charge de nos aînés.

Nous revendiquons également la réévaluation des salaires afin de compenser nos conditions de travail difficiles, (alternance postes de jour / poste d'après midi / poste de nuit, 3 à 2 weekends par mois et les jours fériés etc.).

Nous demandons que nos collègues sous contrat aidé soient embauchés définitivement après formation et intégrés sous statut (ou en CDI dans le privé).

Faute d'une réponse favorable à notre demande de rendez-vous afin d'ouvrir des négociations avant le 15 février 2018, l'intersyndicale et les associations se verraient dans l'obligation de prendre leurs responsabilités et appelleraient à la grève et à la mobilisation de tous les agents du secteur concerné, et les familles pour la satisfaction des revendications.

Les organisations syndicales appellent à réunir les personnels dans les services à domicile et les EHPAD pour mettre en œuvre cette orientation,

Paris le 1^{er} Février 2018

L'intersyndicale CGT, CFDT, FO, CFTC, UFAS, CFE-CGC, UNSA, SUD - l'AD-PA

